



Fédération Nationale des Producteurs de Fruits

Paris, le 26 août 2026

## Crise climatique 2026 en arboriculture fruitière

### Nouveaux éléments de réponse

Après un été 2026 marqué par des épisodes de grêle répétés, des vents violents, une sécheresse prolongée et des vagues de canicule successives, **la situation est extrêmement difficile pour l'ensemble des bassins de production et pour la quasi-totalité des espèces fruitières** (pommes, poires, raisin de table, kiwis, cerises, prunes, pruneaux, pêches et nectarines, abricots, noix, châtaignes, framboises, myrtilles, cassis et groseilles).

Au-delà des pertes immédiates de récolte, ces aléas ont provoqué une mortalité préoccupante dans les vergers – jusqu'à 40 % sur certaines jeunes plantations particulièrement sensibles – imputable à une hygrométrie insuffisante et à des stress hydriques répétés. **Cet épisode intervient à une période déterminante pour l'induction florale et pourrait donc également peser sur la récolte 2027.**

La FNPFruits a saisi Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire le 14 août dernier pour lui demander la mise en place de mesures de soutien à la hauteur de cette crise exceptionnelle.

**Il nous appartient désormais, dans chaque bassin de production et en fonction des espèces qui le composent, d'être force de proposition et de faire remonter des éléments chiffrés précis pour appuyer nos demandes auprès des pouvoirs publics**, dans le cadre des cellules de crise départementales, des CDOA et des comités de suivi mis en place par les préfets.

La FNPFruits regroupe actuellement les remontées de pertes, directes et indirectes, en provenance des bassins de production et des organisations de producteurs. Elle étudie, en lien avec la FNSEA et le réseau des Chambres d'agriculture, les mesures législatives, réglementaires et les dispositifs d'accompagnement à mettre en œuvre pour apporter des réponses concrètes et rapides à l'ensemble des arboriculteurs.

**Nous vous proposons ci-après une synthèse de la situation et des premières pistes de réponse, à même d'alimenter vos échanges** avec les autres OPA, les organisations partenaires ou les administrations. Ces propositions sont évidemment appelées à évoluer, doivent être détaillées et peuvent être complétées. Sur ce dernier point, **nous vous invitons à nous faire remonter toute proposition ou donnée chiffrée complémentaire que vous jugerez utile** (mail à envoyer à la FNPFruits - Mme Delphine KUHN, [d.kuhn@fnpfruits.fr](mailto:d.kuhn@fnpfruits.fr)). Elles nourriront les échanges que la FNPFruits portera dans les prochaines semaines auprès du Gouvernement.

#### 1) Une crise climatique d'une ampleur exceptionnelle pour l'arboriculture fruitière

- Les conséquences se traduisent, selon les espèces, par une combinaison de pertes de rendement, de petits calibres, de brûlures, de chutes de fruits et de difficultés de conservation. Même dans les vergers irrigués, les

températures extrêmes limitent le grossissement des fruits ; les pertes économiques sont susceptibles d'être supérieures aux seules pertes de tonnage, les petits calibres étant souvent moins bien valorisés.

Les premières remontées chiffrées transmises au ministère cet été, encore provisoires, illustrent l'ampleur de la crise.

- Les conséquences complètes de cette année climatique ne sont pas encore mesurables : les prochains mois seront déterminants et les remontées doivent se poursuivre au niveau local.

## 2) Des dispositifs d'assurance et d'indemnisation à bout de souffle

- **Réévaluer le barème de référence des prix de l'assurance récolte**, qui ne reflète plus la réalité du marché.
- **Réévaluer le taux d'indemnisation de l'Indemnité de Solidarité Nationale (ISN) et revenir au seuil de 50 %** (descendu à ce jour à 31,5 %) ; mettre à jour un barème qui n'a jamais été réévalué depuis 2022 et qui ne correspond plus à la réalité du terrain au vu de l'augmentation des charges.
- **Neutraliser l'effet de la répétition des aléas climatiques sur le calcul du rendement historique**, afin de ne plus exclure des exploitations sinistrées du bénéfice des indemnisations.

## 3) Une valorisation captée par l'aval de la filière

- **Imposer à l'aval de la filière une revalorisation loyale des fruits**, y compris de petit calibre, et une meilleure répartition de la valeur au bénéfice des producteurs.
- **Sanctionner les pratiques abusives exercées par l'aval** depuis des années : pressions, menaces, ristournes cachées, refus injustifiés, réfections de prix a posteriori, arrêts d'achat destinés à faire baisser les cours.
- **Mettre fin à la mise en concurrence permanente des producteurs français avec des origines étrangères** ne partageant pas les mêmes contraintes réglementaires.

## 4) Emploi et charges sociales : une filière en danger

- **Renforcer la prise en charge des cotisations sociales pour l'emploi saisonnier et permanent** et **débloquer une enveloppe immédiate dédiée** à l'arboriculture.
- **Indexer les allègements de charges sur l'évolution du SMIC pour les salariés permanents**, comme c'est déjà le cas pour les saisonniers.
- **Étudier en urgence la mise en place d'un dispositif d'allègement de type TODOE pour les salariés permanents**, afin de favoriser l'emploi durable et de limiter le recours au chômage entre deux saisons.

## 5) Une explosion des coûts de production liée à la réglementation et au contexte économique

- **Revoir l'impact de la réglementation phytosanitaire** (baisse de productivité, augmentation des nouveaux ravageurs) sur les coûts de production.
- **Traiter la concurrence déloyale** liée au coût du travail et aux charges sociales avec les autres pays producteurs.
- **Accompagner la hausse des charges d'exploitation**, notamment énergétiques (évolution du TURPE).

## 6) Soutien à l'investissement : protection des cultures et renouvellement des vergers

- **Soutenir financièrement la protection des cultures** (filets paragrêle, irrigation, agroéquipements...) **et le renouvellement des vergers**, pour permettre à l'ensemble des exploitations de moderniser leurs pratiques au rythme nécessaire.
- **Mobiliser des aides publiques ou des outils fiscaux** (allègements, suramortissements) à moyen-long terme, pour redonner une réelle visibilité au monde arboricole.

## 7) Renforcement des accompagnements bancaires

- **Accompagner la prise de risque des banques via des garanties d'État/BPI sur prêts de trésorerie et de consolidation.**
- **Prise en charge des intérêts des emprunts souscrits par les agriculteurs**, via le Fonds d'allègement des charges (FAC).
- **Prise en charge par l'État des frais et intérêts de l'année en cas de report des annuités d'emprunts exigibles en 2026** (que le contrat de prêt prévoit déjà une pause ou que cette dernière doive faire l'objet d'un avenant).

#### **8) Accompagnement des exploitations les plus fragilisées et adaptation au changement climatique**

- **Identifier et accompagner**, en lien avec les cellules de crise départementales et la MSA, **les exploitations les plus fragilisées par la répétition des aléas climatiques.**
- **Poursuivre la mobilisation pour une politique de stockage et de gestion de l'eau adaptée aux besoins de l'arboriculture** (retenues, irrigation performante).
- **Accélérer l'innovation variétale et les investissements d'adaptation au changement climatique** (protection contre la grêle, ombrages, systèmes d'irrigation économes...).

Nous restons à votre disposition pour toute question ou complément d'information, et vous remercions par avance pour vos retours et contributions.